

Bulletin Bédouin

2016, n° 75

octobre 2016

Sommaire :

- Edito
- Compte rendus des Conseils Municipaux
- Infos pratiques
- Présentation : Comité Inter Sociétés
- Du côté des associations : les événements
- Etat civil
- Agenda 2016

Edito :

« C'est reparti !! »

1^{er} septembre, retour à l'école, quelques douceurs offertes par l'APEL (café, jus de fruits, brioches) accueillent les enfants, instant de convivialité avant de reprendre les cours et que chacun retrouve ses marques. Pour certains une contrainte supplémentaire, liée à la suppression des transports scolaires qui reliaient les hameaux au village, vient modifier le rythme.

Démarrant à 74 élèves, quelques arrivées prévues en cours d'année viendront compléter l'effectif.

Brigitte Collomb de retour accueillera les enfants lors de la garderie du matin, Eliane Bourrat, Christine Ferrière, Mélanie Vivat en maternelle, Séverine Bard en cycle 2. Guillaume Bernard, à qui nous souhaitons la bienvenue et une bonne intégration au sein de notre communauté éducative, encadrera les cycles 3. Même souhait pour les nouvelles familles accueillies qui, sans aucun doute s'intégreront à la vie de notre école.

Une rentrée placée sous le signe de la vigilance attentat (portail fermé, exercice de confinement seront de rigueur) suivant les directives de l'Education Nationale.

Merci de nous aider dans cette mission en nous présentant au préalable, chaque personne susceptible de venir chercher vos enfants.

Dans le même esprit, la place de l'école, près de la cantine ne sera plus un parking mais un dépose-minute, merci de respecter la signalisation qui sera très bientôt en place.

Attention travaux ! Comme vous avez pu le constater la mise en place de la chaufferie collective chamboule quelque peu le cheminement vers l'école. Patience cela ne devrait pas durer trop longtemps, cet hiver vos enfants seront au chaud !

Merci également aux parents qui se sont investis cet été pour améliorer notre école. Ainsi des travaux d'entretien ont été réalisés avec principalement le changement de fenêtres du grenier et de la cave.

A tous, **l'équipe éducative** souhaite une bonne année scolaire !

Séverine BARD





Réunion du Conseil Municipal du 26 juillet 2016

Secrétaire de séance : Stéphane Rimaud

Excusés : Géraldine Obriot, Jean-Paul Ducreux

Dans ce numéro :

Compte rendu
Conseil
Municipal du
26/07/2016

2
3
4

Compte rendu
Conseil
Municipal du
30/08/2016

5
6
7

Compte rendu
Conseil
Municipal du
27/09/2016

8
9

Informations
pratiques

10
11
12
13
14

Du côté des
associations

15
16
17
18
19

Agenda

20

► Délégations du Maire :

- Monsieur le Maire informe de la signature de devis avec le SYDER pour le remplacement de vasques : au complexe sportif (265 €), rue du Monument (99 €), aire de jeux-plateau sportif (2 x 91 €) ainsi qu'un devis pour des travaux situés rue de Rampôt : maintenance de l'éclairage public, remplacement des mâts, dépose complète et modification de 7 ouvrages pour un montant de 6 843 €, dont le paiement sera étalé sur 15 ans.
- Monsieur le Maire nous informe que le logement au dessus du Fournil sera re-loué à partir du 15 août.
- Monsieur le Maire nous informe de l'ouverture du bar-restaurant par la force publique le 29 juillet, suivant décision de justice et autorisation préfectorale. Les clés du local seront récupérées et un travail de réflexion pourra être entrepris afin d'aboutir à la réouverture du commerce.

► Validation des comptes-rendus du conseil municipal :

Les comptes-rendus de réunions du Conseil Municipal du 1er semestre 2016 ont été mis à disposition de l'ensemble des élus municipaux et, sans remarques ou observations, le Conseil valide l'ensemble de ces comptes-rendus de réunions.

► Délibération achat terrain pour réseau de chaleur :

(Ce point a été ajouté à l'ordre du jour, à l'unanimité des membres présents).

Monsieur le Maire étant intéressé à titre personnel (en sa qualité de copropriétaire), dans cette transaction, il ne participe pas au débat et au vote de cette délibération. Michel Rampon, 1^{er} adjoint, est en charge de la signature du compromis et de l'acte.

Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'acquérir une bande de terrain pour permettre le cheminement du réseau de chaleur communal réalisé par le SYDER. Suite à l'accord verbal avec les copropriétaires, évoqué lors de la réunion du 20 juin 2016, un document d'arpentage et de bornage a été réalisé par le cabinet de géomètre DENTON de Sainte-Foy l'Argentière qui fait apparaître le besoin d'acquérir une surface de 50 m².

Avant de se retirer de la salle de réunion, Monsieur le Maire désigne Michel Rampon, premier adjoint, pour animer les débats, définir les conditions de cette transaction et lui donne délégation pour signer tous les actes nécessaires à la bonne conclusion de cette affaire.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve la nécessité d'acquérir cette parcelle de 50 m². Le prix de cette acquisition est fixé au montant de 725,00 € (en faisant référence au prix de la dernière acquisition communale de la parcelle voisine) auxquels s'ajouteront les frais de notaire et les frais de géomètre. Le paiement du prix de la transaction se fera par compensation, comme demandé par les vendeurs, et pour se faire, la commune s'engage à réaliser une nouvelle clôture (muret et grillage) de la parcelle restante ainsi que déplacer l'entrée (démontage mur existant et pose d'un portail). Un compromis de vente sera établi et signé, le 3 août, par les soins de l'office notarial de St Laurent de Chamousset



Réunion du Conseil Municipal du 26 juillet 2016

Dans ce numéro :

Compte rendu
Conseil
Municipal du
26/07/2016

2
3
4

► Délibération pour approbation du projet de modification du PLU :

Monsieur le Maire nous informe que le projet de modification soumis à l'enquête publique peut être complété et amendé, pour tenir compte de certaines demandes ou observations.

Sur proposition de la commission urbanisme, ce nouveau document d'urbanisme permet de repérer 5 changements de destination supplémentaires d'anciens bâtiments agricoles, l'extension de la zone At pour permettre l'implantation d'Habitations Légères de Loisirs et la surface du droit à construire en zone Nt est harmonisée avec les bâtiments en zone N (à savoir, 170 m² au maximum).

Après débat, ce projet de modification du PLU est approuvé, à l'unanimité.

Compte rendu
Conseil
Municipal du
30/08/2016

5
6
7

► Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Rhône :

La commune doit se prononcer et donner son avis sur l'arrêté de périmètre de Monsieur le Préfet du Rhône en date du 9 juin 2016, portant projet de fusion conformément à la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (dite Loi NOTRe).

Monsieur le Maire rappelle la présentation de ce schéma (*qu'il avait faite lors de la séance du 17 mai 2016*) conforme à la proposition faite et adoptée, à l'unanimité des membres présents, par la Commission Départementale et Métropolitaine de Coopération Intercommunale du Rhône (CDMCI), qui prévoit le regroupement des Communautés de Communes de Chamousset en Lyonnais et des Hauts du Lyonnais, en prescrivant la possibilité aux 6 communes de la Loire de la C.C de Forez en Lyonnais (qui ne souhaitent pas rejoindre la C.C de Forez Est) de se rattacher à cette nouvelle entité, qui regroupera 30 communes pour 32 800 habitants.

Compte rendu
Conseil
Municipal du
27/09/2016

8
9

Considérant notre délibération de principe, en date du 15 décembre 2015, et prenant acte de ce nouvel arrêté de périmètre, compte tenu des positions contradictoires des préfets du Rhône et de la Loire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le périmètre de regroupement intercommunal proposé par le Préfet du Rhône, et sans attendre la proposition d'arrêté de périmètre du Préfet de la Loire, décide d'approuver la proposition du Préfet du Rhône qui consiste à étendre le périmètre aux communes volontaires de la Loire, ayant délibéré pour se retirer de la C.C de Forez en Lyonnais.

Informations
pratiques

10
11
12
13
14

Du côté des
associations

15
16
17
18
19

► Charte zéro herbicide : présentation et mise en place :

Michel Rampon présente au Conseil Municipal la charte régionale d'entretien des espaces publics, proposée par la Cellule Régionale d'Observation et de Prévention des Pollutions par les Pesticides en Rhône-Alpes (CROPPP). Des démarches sont engagées au niveau européen pour la réduction de l'usage des pesticides en zones agricoles et non agricoles. Les collectivités ont un rôle central dans cette utilisation au travers de la gestion des espaces publics. Cette charte propose une démarche évolutive et valorisante pour tendre vers la suppression des pesticides dans les villes et villages dans un délai de 5 ans. L'engagement de la commune dans la charte permettra d'élaborer et mettre en œuvre, un plan de désherbage communal, des actions de formation des agents et d'information des administrés.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter l'adhésion de la commune à la charte régionale d'entretien des espaces publics « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages ».

Agenda

20



Réunion du Conseil Municipal du 26 juillet 2016

Dans ce numéro :

Compte rendu
Conseil
Municipal du
26/07/2016

2
3
4

► Chaufferie et réseau de chaleur : démarrage chantier, calendrier de travaux et subventions :

Deux réunions de chantier ont eu lieu afin de faire une présentation générale des travaux et coordonner les différentes étapes.

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire nous informe qu'une subvention de 69 000 € a été arrêtée auprès du Département par le biais de notre contrat pluriannuel, au titre de l'année 2015. Les subventions prévues au contrat, au titre de 2014, étant frappées de caducité : des négociations sont en cours entre le département et le SYDER pour obtenir un supplément de financement.

Compte rendu
Conseil
Municipal du
30/08/2016

5
6
7

► Halle-Préau : informations complémentaires (financements, etc..) :

Monsieur le Maire nous informe que notre demande de subvention DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) a été retenue, pour un montant de 166 250 €, soit 35% du montant des travaux prévisionnels. Il nous indique également qu'une subvention de 28 507 €, au titre de 2015, a été arrêtée dans le cadre du contrat pluriannuel signé avec le Département et, pour compléter le financement, une demande d'arrêté, à présenter au titre de 2016, permettra d'obtenir 97 507 € supplémentaire. Un nouveau chiffrage du projet sera effectué pour décider de la poursuite de ce dossier lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal fin août.

Compte rendu
Conseil
Municipal du
27/09/2016

8
9

► Questions diverses :

Informations
pratiques

10
11
12
13
14

- Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée): Une première rencontre avec le bureau d'études choisi a eu lieu, pour la visite des bâtiments communaux et la préparation du diagnostic.

Un rapport, attendu pour le mois de septembre, devrait être présenté à l'ensemble des élus.

Du côté des
associations

15
16
17
18
19

- Salle des sociétés : la date limite de la garantie décennale étant dépassée, il n'y aura pas d'indemnisations. Un diagnostic va être réalisé par l'entreprise Frenay, pour envisager la nature des travaux de réparations à exécuter.

Agenda

20

- Agence postale : suite à l'arrêt de travail de Catherine Bourget, prolongé jusqu'à fin septembre, une réflexion et une consultation va être menée afin de recruter un nouvel agent pour pallier à cette absence, jusqu'à la fin de ce congé maladie.

Rappel Elections 2017

Elections présidentielles :

1^{er} tour : 23 avril 2017

2^{ème} tour : 7 mai 2017

Elections législatives :

1^{er} tour : 11 juin 2017

2^{ème} tour : 18 juin 2017



Réunion du Conseil Municipal du 30 août 2016

Secrétaire de séance : Baptiste Marjollet

Excusés : Alain Chaussende

Dans ce numéro :

Compte rendu Conseil Municipal du 26/07/2016	2 3 4	► <u>Délégations du Maire :</u> Monsieur le Maire nous informe de l'embauche d'un agent en contrat à durée déterminée pour le remplacement de Catherine Bourget, jusqu'à la fin de son congé maladie en cours. Dans un premier temps, l'Agence Postale sera ouverte un jour par semaine (le vendredi après-midi de 15 h à 18 h, jusqu'à la fin du mois de septembre). Durant cette première période, les personnes avisées continueront de récupérer (plis ou colis) au bureau de Poste de Montrottier.
Compte rendu Conseil Municipal du 30/08/2016	5 6 7	► <u>Validation du compte-rendu de la réunion du C.M du 26 juillet 2016 :</u> Le compte-rendu de réunion du Conseil Municipal du 26 juillet 2016 a été mis à disposition de l'ensemble des élus municipaux et, sans remarques ou observations, le Conseil valide ce compte-rendu de réunion.
Compte rendu Conseil Municipal du 27/09/2016	8 9	► <u>Attribution d'Indemnité d'Administration et de Technicité aux agents communaux :</u> Monsieur le Maire nous explique les demandes et les engagements pris pour améliorer les traitements des agents communaux. Selon une première estimation, les besoins de masse salariale seraient de l'ordre de 6 000 € annuel pour 4 agents, en fonction de leurs compétences, leurs polyvalences, leurs disponibilités et services rendus..
Informations pratiques	10 11 12 13 14	Monsieur le Maire nous informe également que le régime indemnitaire des fonctionnaires va évoluer et qu'il n'est plus possible, actuellement, d'attribuer des Indemnités d'Administration et de Technicité. En conséquence, et dans l'attente de nouvelles modalités, la décision est reportée à une prochaine réunion du Conseil Municipal. D'ores et déjà, un rendez-vous est pris avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.
Du côté des associations	15 16 17 18 19	► <u>Actualisation du prix des repas cantine pour l'année scolaire 2016/2017 :</u> La commission Ecole et Cantine s'est réunie afin de travailler sur l'actualisation du prix des repas cantine pour l'année scolaire, qui n'a pas évolué depuis le 01/01/2015. Elle nous présente les coûts de revient alimentaires (1,73 € en 2014/2015, 1,87 € en 2015/2016), ainsi que le nombre de repas distribués (3 955 en 2014/2015, 4 487 en 2015/2016) pour 135 jours d'école..
Agenda	20	Après intégration des autres frais, notamment les salaires, la subvention communale équivalente s'élève à 1,80 €/repas pour 2014/2015 et 1,87 €/repas pour 2015/2016. Compte-tenu des bilans présentés, Monsieur le Maire propose d'augmenter le prix des repas en passant de 3,95 € à 4,00 € pour l'année scolaire 2016/2017, et de prendre une décision de principe pour une augmentation minimum de 5 centimes pour l'année 2017/2018. Après débat et vote, le Conseil Municipal accepte à la majorité (9 voix pour, 2 voix contre) que le prix du repas soit fixé à 4,00 € pour l'année scolaire 2016/2017.



Réunion du Conseil Municipal du 30 août 2016

Dans ce numéro :

Compte rendu Conseil Municipal du 26/07/2016	2 3 4	► <u>Reprise du projet Halle-Préau : point sur les coûts, les financements, lancement du D.C.E :</u> Monsieur le Maire nous rappelle les différentes subventions retenues pour le projet de halle-préau : 35% du montant total des travaux (avec un maximum de 166 250 €) seront pris en charge par la DETR et 126 014 € de la part du Département (contrat pluri-annuel). Ce qui représente une subvention totale d'environ 66% d'une opération réévaluée à 401 000 € (y compris, les honoraires d'architecte, bureaux d'études etc.). Compte-tenu de ces chiffres, et après vote, le Conseil décide à l'unanimité de poursuivre le projet. Un contact sera pris avec ENEDIS (ex. ERDF) pour faire réaliser une étude de déplacement d'un poteau et d'une ligne Haute Tension, et à l'issue du résultat, un contact sera pris avec l'architecte pour lancer le Dossier de Consultation des Entreprises.
Compte rendu Conseil Municipal du 30/08/2016	5 6 7	► <u>Contrat Pluriannuel Départemental : dernières infos (courrier du Président) :</u> Monsieur le Maire nous fait part d'un courrier de réponse du Président du Département faisant suite à un courrier du 8 mars 2016 contestant la perte de certaines lignes de subventions de notre contrat pluriannuel 2013-2016, par application d'une règle de caducité (<i>qui n'était pas appliqué de manière stricte dans la mandature départementale précédente</i>), qui conduit à perdre les subventions non arrêtées et non demandées des années 2013 et 2014. Ces pertes potentielles de subventions s'élèvent à un montant maximum de 154 836 €. Considérant la réponse du Président, qui ne souhaite pas déroger à cette règle de caducité, et en fonction de nouveaux financements obtenus pour la chaufferie bois et réseau de chaleur (Région) et pour la Halle-Préau (Etat-DETR), la perte de ces subventions ne remet pas en cause ces 2 projets. En l'état actuel des coûts prévus, cela se résume à perdre 41 000 € pour l'opération chaufferie, qui induira une dépense annuelle supplémentaire de 2 050 €, au titre de la redevance qui sera à verser au SYDER. En ce qui concerne les autres opérations, nous avons obtenu la sauvegarde des subventions (tranche 2014) pour la cantine, le columbarium et les récupérateurs d'eaux pluviales pour un montant de 34 778 € et pour la Halle-Préau (après obtention de la DETR), nous aurions pu espérer 4 961 € supplémentaire.
Informations pratiques	10 11 12 13 14	
Du côté des associations	15 16 17 18 19	► <u>Chaufferie collective et réseau de chaleur : point / avancement des travaux SYDER :</u>
Agenda	20	Michel Rampon nous informe de l'avancée des travaux concernant la chaufferie collective et le réseau de chaleur. Le chantier a débuté le 16 août : le terrassement du bâtiment est terminé, l'entreprise de maçonnerie réalise actuellement les fondations et, les tranchées pour le réseau sont terminées de la mairie jusqu'à l'école. Des réunions de chantier ont lieu tous les mercredis après-midi, les délais prévus pour les différentes entreprises sont respectés. La mise en service est prévue pour la fin du mois de novembre.



Réunion du Conseil Municipal du 30 août 2016

Dans ce numéro :

Compte rendu Conseil Municipal du 26/07/2016	2 3 4
Compte rendu Conseil Municipal du 30/08/2016	5 6 7
Compte rendu Conseil Municipal du 27/09/2016	8 9
Informations pratiques	10 11 12 13 14
Du côté des associations	15 16 17 18 19
Agenda	20

► Questions diverses :

- Achat d'une bétonnière : Monsieur le Maire informe de la nécessité de l'achat d'une bétonnière pour les travaux effectués par les agents communaux. Trois devis sont présentés : 1014,75 € HT à l'entreprise Foyatier de Feurs, 845 € HT à l'entreprise Frédière de Savigny, 1074 € HT à l'entreprise ALMM de Sainte-Foy l'Argentière. Compte-tenu de la rigidité du matériel, le choix de l'entreprise ALMM a été retenu.
- Installation d'une yourte : Monsieur le Maire nous présente une demande d'installation de yourte, ayant pour objectif un habitat principal. Une yourte est considérée comme un habitat léger de loisirs. En l'état actuel de la réglementation, ce type de bâtiment doit s'installer dans une zone T dédiée au tourisme. Un permis de construire sera demandé et sera instruit par les services concernés.
- Brocante-vide greniers : Monsieur le Maire propose de mettre à la vente du matériel et d'anciens livres scolaires. Les bénéfices rapportés seront imputés comme des dons au profit du CCAS.
- Local du bar-restaurant : Pour faire suite à la récupération des clés du local, il s'avère impératif de procéder à un nettoyage des locaux, avant toute visite par des candidats potentiels à la reprise du commerce. Il est décidé que ces travaux seront réalisés par les élus disponibles. Une date en septembre leur sera proposée.
- Commission voirie : Une visite des chemins communaux (*de compétence communale ou d'intérêt communautaire*) est programmée dans les jours prochains, afin de faire le point sur l'état des voiries, définir et prioriser les travaux à entreprendre.

Hébergements étudiants

L'Office du Tourisme de Chamousset en Lyonnais reçoit très régulièrement des demandes de la part d'étudiants, ou stagiaires, ou personnes en CDD ou intérim, recherchant un hébergement temporaire chez l'habitant.

Si vous avez des locaux disponibles (dans des locaux indépendants meublés ou des chambres meublées intégrées à votre habitation) et que vous pensez être en mesure de faire des locations pour ce type de clientèle, nous vous proposons de prendre contact avec l'Office du Tourisme, qui pourrait se charger de faire la mise en relation.

Nous vous serions très reconnaissants de nous faire parvenir vos offres, car ce sont des informations très difficile à recenser. Bien souvent, les familles de ces jeunes en quête d'hébergement sont très inquiètes, car cela conditionne l'obtention du stage ou de l'emploi auxquels ils postulent. Merci par avance pour votre aide.

Contact : Réjane Le Méhauté 04-74-70-90-64



Réunion du Conseil Municipal du 27 septembre 2016

Dans ce numéro :

Secrétaire de séance : Florent Imbert

Excusés : Géraldine Obriot, Alain Chaussende, Stéphane Rimaud

Compte rendu Conseil Municipal du 26/07/2016	2 3 4	► <u>Validation du compte-rendu de la réunion du C.M du 30 août 2016 :</u> Le compte-rendu de réunion du Conseil Municipal du 30 août 2016 a été mis à disposition de l'ensemble des élus municipaux et, sans remarques ou observations, le Conseil valide ce compte-rendu de réunion.
Compte rendu Conseil Municipal du 30/08/2016	5 6 7	► <u>Modification délibération cession de terrain Lotissement Les Primevères (délai de voirie) :</u> Monsieur le Maire nous informe de la nécessité d'annuler et remplacer la délibération prise le 20 juin 2016 afin d'apporter quelques précisions, à la demande du notaire, en charge de la rédaction de l'acte. Il nous faut préciser qu'il s'agit de la cession d'un délaissé de voirie au profit d'un riverain sans changement de contenance des parcelles. De plus, il est précisé que les frais de notaire seront pris en charge par la commune au moyen de la soute versée par M. et Mme Rifki, acquéreurs et propriétaires riverains de ce tènement. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette modification.
Compte rendu Conseil Municipal du 27/09/2016	8 9	► <u>Délibération convention SPA 2017 :</u> Monsieur le Maire rappelle la convention établie entre la Commune de Longessaigne et la SPA (Société Protectrice des Animaux). Cette convention a pour but de déterminer les conditions et modalités de prise en charge des animaux. En effet, la commune ne disposant pas de fourrière communale, elle confie à la SPA de Lyon et du Sud-Est le soin d'accueillir et de garder les chiens trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire de la commune, qu'elle a capturé.
Informations pratiques	10 11 12 13 14	Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette convention pour un coût de 0,30 € par habitant, soit un montant de 180,30 € pour l'année 2017.
Du côté des associations	15 16 17 18 19	► <u>Délibération rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable :</u> <i>Cette délibération est reportée au prochain Conseil.</i>
Agenda	20	► <u>Réfection assainissement Place de la Bascule (analyse devis, choix entreprise, délais ...) :</u> Sur la base d'un cahier des charges établi par la commission assainissement, 3 devis ont été réalisés par les entreprises Lacassagne, Goujet et Viannay, après une visite des lieux. Après débat et vote, c'est l'entreprise Lacassagne (la moins disante), qui est retenue à l'unanimité pour un montant de 19 269 € H.T. Cette opération sera financée dans le cadre du budget assainissement.



Réunion du Conseil Municipal du 27 septembre 2016

Dans ce numéro :

Compte rendu Conseil Municipal du 26/07/2016	2 3 4
Compte rendu Conseil Municipal du 30/08/2016	5 6 7
Compte rendu Conseil Municipal du 27/09/2016	8 9
Informations pratiques	10 11 12 13 14
Du côté des associations	15 16 17 18 19
Agenda	20

► Point sur l'avancée des travaux (Chaufferie, voirie..) :

- Chaufferie collective : Michel Rampon fait le point sur l'avancement des travaux de la chaufferie collective. L'enfouissement du réseau de chaleur est pratiquement terminé. Les remblaiements autour du local chaufferie et silo sont programmés pour début octobre. Le premier approvisionnement en bois est prévu le 28 octobre. La mise en service est prévue pour la fin du mois de novembre.
- Bilan énergétique des bâtiments communaux : Nous sommes toujours dans l'attente du bilan énergétique suite à la mutation de personnel au sein du SYDER. Un nouveau contact sera pris prochainement. L'adhésion à la convention de Conseil en Energie Partagé avait été décidée le 16 juin 2015.
- Voirie : La réception des travaux de voirie communautaire 2015 aura lieu le jeudi 29 septembre. Nous n'avons pas de réserves à formuler. Concernant les travaux communautaires 2016, la réfection du chemin de la « Demi-Lune » sur un tronçon allant du « Crêt-Midon » au chemin d'accès du « Perrier » est inscrite au programme, en raison de crédits exceptionnels.
La commission voirie a fait une visite et un examen des différents chemins communaux afin de prévoir et programmer de futurs travaux d'améliorations.

► Questions diverses :

- Salle de cinéma (photovoltaïque) : Dans le cadre de la mise à disposition de toitures, l'installation de panneaux photovoltaïques sera réalisée fin novembre par le SYDER.
Des travaux préparatoires sont à faire au niveau de la toiture (suppression de vélux, etc.). Parallèlement, une réflexion est engagée à propos de l'isolation thermique de cette toiture (par l'extérieur ou par l'intérieur), ainsi que phonique. Du fait de la suppression de certaines fenêtres de toit, il pourrait être envisagé de créer une ouverture sur la façade donnant sur l'aire de jeux pour enfants. La commission bâtiments doit travailler sur ce sujet, rencontrer des entreprises et faire réaliser des devis de travaux.
- SCoT Monts du Lyonnais : Michel Rampon nous informe que le projet de SCoT, qui a fait l'objet d'une enquête publique, devrait être approuvé le 11 octobre.
- Bar-restaurant : Après nettoyage des locaux et inventaire, M. le Maire propose de créer un comité de pilotage, qui aura la charge, de définir les conditions de la reprise de ce commerce, rencontrer les différents candidats potentiels et faire des propositions pour permettre la réouverture, dans un délai qu'il n'est pas encore possible de fixer, en l'état actuel de nos réflexions.
- Ad'AP : Le diagnostic pour l'Agenda d'Accessibilité Programmée nous sera remis et commenté par le bureau d'études "ESPRI Sud Est", le samedi 15 octobre. Tous les élus municipaux sont invités à participer à cette réunion.
- Caserne des pompiers : Les études préalables à la construction de cette future caserne sur le terrain de la Communauté de Communes aux Auberges sont en cours. Ce projet devrait se concrétiser dans le courant de l'année 2017.



Informations Mairie

Dans ce numéro :

Compte rendu
Conseil
Municipal du
26/07/2016

2
3
4

Compte rendu
Conseil
Municipal du
30/08/2016

5
6
7

Compte rendu
Conseil
Municipal du
27/09/2016

8
9

Informations
pratiques

10
11
12
13
14

Du côté des
associations

15
16
17
18
19

Agenda

20

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Pour pallier à l'absence maladie (actuellement, prolongé jusqu'au 8 janvier 2017) de l'agent communal en charge de l'agence postale, nous avons recruté un agent remplaçant, en la personne de Mme Colette PERRET, sur ses disponibilités actuelles.

Les périodes de travail que cette personne est susceptible d'assurer sur cette période nous imposent d'aménager les horaires d'ouverture au public.

Temporairement, les **jours et horaires d'ouverture au public** seront les suivants :

- **Lundi** 10H45 - 12H45
- **Mercredi** 9H15 - 11H45
- **Vendredi** 15H15 - 17H45

Ces jours pourront être ponctués de quelques absences (congés, etc....) que nous ne manquerons pas de vous signaler par un affichage sur la porte d'entrée du local Poste.

D'ores et déjà, l'Agence Postale sera fermée du lundi 31/10 au lundi 07/11 inclus et le vendredi 11/11, ainsi que sur la période du 19/12 au 04/01/2017 inclus.

Merci de prendre bonne note de ces informations et de réserver un bon accueil à ce nouvel agent communal.

STATIONNEMENT INTERDIT

« Place des Ecoles »

Depuis quelques jours , nous avons installé un panneau de **stationnement interdit pour la Place des Ecoles** (derrière l'église), rendant effectif l'arrêté pris, à la suite de la décision du Conseil Municipal en date du 15 septembre 2015.

En effet, nous souhaitons que cet espace soit libre, afin de sécuriser l'accès aux différents bâtiments publics de ce secteur (école, cantine, bibliothèque, maison des associations, chapelle, cour de l'ancienne cure, etc....) et faciliter les livraisons (notamment, à la cantine et à l'école à la bibliothèque, etc....).

Ce stationnement interdit permet la dépose-minute, uniquement..

Cet arrêté de stationnement doit être impérativement respecté, faute de quoi, nous serons contraints de faire procéder à des verbalisations par les services de Gendarmerie., après quelques avertissements.

Le stationnement des véhicules peut se faire sur la Place de L'Eglise, à quelques mètres de cet endroit, en évitant le stationnement devant l'entrée de l'église.

Merci de votre compréhension

le Maire, Bruno GOUJET



Informations pratiques

Dans ce numéro :

Compte rendu
Conseil
Municipal du
26/07/2016

2
3
4

Compte rendu
Conseil
Municipal du
30/08/2016

5
6
7

Compte rendu
Conseil
Municipal du
27/09/2016

8
9

Informations
pratiques

10
11
12
13
14

Du côté des
associations

15
16
17
18
19

Agenda

20

Démarchage téléphonique : attention aux arnaques !

Certaines personnes vulnérables sont impactées fortement par des démarchages commerciaux intempestifs, arnaques à la loterie, service de « rencontre » surtaxés.

Comme dans bon nombre d'arnaques, les personnes âgées les plus vulnérables constituent des cibles de choix.

Il existe des solutions pour accompagner au mieux ces personnes et éviter des facturations démesurées ou du stress suite au harcèlement téléphonique.

- La plupart des Smartphones autorisent aujourd'hui leurs propriétaires à rejeter des appels au cas par cas, ou encore à établir des « listes noires ». Cette démarche peut être difficile pour certaines personnes.
- Chaque opérateur est dans la mesure d'insérer un filtre d'appel. Pour « Orange » il suffit de prendre contact avec un conseiller et de demander de bloquer les appels sortant des audiotels (08... et numéro à 4 chiffres).
- Pour lutter contre ce démarchage intempestif, l'Etat lance son nouveau service **Bloctel.gouv.fr**. Bloctel remplace Pacitel, jugé inefficace et arrêté en janvier 2016. Tout comme son prédécesseur, il s'agit d'une liste d'opposition au démarchage téléphonique. Après inscription, plus aucun démarcheur n'aura le droit de joindre la personne concernée.

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale

Campagne de sensibilisation de la Croix-Rouge

Auxiliaire des pouvoirs publics, la Croix-Rouge française a pour objectif de venir en aide à toutes les personnes en difficulté. En tant qu'association de proximité, elle est implantée localement sur l'ensemble du territoire pour répondre efficacement aux besoins. Ainsi, ce sont plus de 58 000 bénévoles qui s'investissent jour après jour au plus proche de la population française.

Pour pouvoir continuer à agir, la Croix-Rouge française a besoin de faire connaître auprès du grand public ses missions, ses besoins et les défis qui restent à relever.

C'est pour cette raison qu'une **campagne de sensibilisation auprès du grand public de Longessaigne sera entreprise du 24 octobre 2016 au 19 novembre 2016, à raison de 3 jours maximum sur cette période** (entre 12h et 20h du lundi au vendredi et de 12h à 18h le samedi). Une équipe ira à la rencontre des personnes à leur domicile, au nom de la Croix-Rouge française. Elle sera clairement identifiée par un badge et des vêtements aux couleurs de l'association.

Ces campagnes visent à sensibiliser les individus sur les missions d'intérêt général de la Croix-Rouge française. Elles ont également pour objectif de trouver de nouveaux soutiens réguliers, mais ne feront pas l'objet d'une quête en espèces ou chèques, et aucun tract ne sera distribué sur la voie publique.



Informations pratiques

Dans ce numéro :

Compte rendu
Conseil
Municipal du
26/07/2016

Compte rendu
Conseil
Municipal du
30/08/2016

Compte rendu
Conseil
Municipal du
27/09/2016

Informations
pratiques

Agenda

Opération remboursement broyeur

Le SIMOLY, avec le concours de l'Etat, subventionne l'achat de broyeurs végétaux pour les particuliers

- 25% du prix d'achat TTC, avec un plafond de subvention de 100 € pour un achat individuel
- 33 % du prix d'achat TTC, avec un plafond de subvention de 200 € pour un achat groupé (à plusieurs).

Conditions d'éligibilité à l'aide :

- Habiter sur le territoire du SIMOLY
- Avoir acheté un broyeur d'un coût supérieur ou égal à 200 € après le 31/03/2016 (copie de la facture exigée)
- Remplir le formulaire de demande de subvention

Attention :

- Une seule aide sera allouée par personne ou groupement de personnes
- Cette aide est allouée en fonction de la date d'arrivée des demandes et dans la limite des crédits disponibles.

Contact

Maud Chollet



environnement@simoly.fr



04 78 19 08 58

**Subventions
à l'achat de broyeurs !**

**Broyer à domicile
ses déchets verts**

SIMOLY
Monts du Lyonnais

Dossier de subvention
à demander par téléphone
au 04 78 19 01 04
ou à télécharger sur le site :
<http://monts-du-lyonnais.fr>

Transports scolaires dans le Département du Rhône

Le **SYTRAL** (Syndicat Mixte des Transports du Rhône et de l'Agglomération Lyonnais) est l'unique autorité organisatrice des transports sur l'ensemble du territoire de la métropole de Lyon et du département du Rhône.

Les lignes scolaires du Rhône, appelées Lignes Fréquence, sont **accessibles à l'ensemble des usagers... sous réserve de places disponibles.**

Elles circulent du lundi au vendredi, sauf durant les périodes de congés scolaires.

Pour plus de détails sur leurs itinéraires et horaires, les abonnements : www.carsdurhone.fr

Pour connaître les lignes Fréquence qui desservent votre commune, rendez-vous en page 9 du **guide du réseau 2015 / 2016** : <http://www.carsdurhone.fr/cartes-plans> ou contacter le 0 800 10 40 36.



**Maintenant le car des grands
est aussi celui des enfants...
...Et inversement !**



Informations pratiques

Dans ce numéro :

Compte rendu
Conseil
Municipal du
26/07/2016

2
3
4

Compte rendu
Conseil
Municipal du
30/08/2016

5
6
7

Compte rendu
Conseil
Municipal du
27/09/2016

8
9

Informations
pratiques

10
11
12
13
14

Du côté des
associations

15
16
17
18
19

Agenda

20

Le Vélo à Assistance Electrique (VAE) une autre façon de se déplacer

Opération remboursement vélo à assistance électrique

Le SIMOLY, avec le concours de l'Etat, subventionne l'achat de vélos, VTT, tricycle à assistance électrique, pour les particuliers et les associations.

Pour les particuliers (une seule aide par foyer) :

- 25% du prix d'achat TTC dans la limite d'un plafond d'aide de 300 €

Pour les associations (jusqu'à trois vélos) :

- 25% du prix d'achat TTC dans la limite d'un plafond d'aide de 400 € par vélo.

Conditions d'éligibilité à l'aide :

- Habiter sur le territoire du SIMOLY
- Avoir acheté un vélo, un VTT ou un tricycle à assistance électrique après le 5 juillet 2016 (copie de la facture exigée)
- Avoir un certificat d'homologation du VAE ou une attestation de conformité remplie et signée par le vendeur (copie exigée)
- Remplir le formulaire de demande de subvention

Attention :

Cette aide sera attribuée en fonction des dates d'arrivée des demandes et dans la limite des crédits disponibles.

Guide pour l'achat de VAE

- Une guide pour vous aider dans l'achat de votre vélo à assistance électrique

Développé à titre expérimental, notre action a pour objectifs de sensibiliser le grand public à un nouveau mode de déplacement alternatif à la voiture individuelle et écologique, et de convertir certains usagers dans la perspective d'une acquisition personnelle.

Le SIMOLY dispose de 5 Vélos à assistance électrique, mis à disposition, soit en partenariat avec différentes structures du territoire (communautés de communes, associations, entreprises ...etc.), soit directement lors d'événements locaux tels que comices, foires, salon du tourisme... etc. afin de faire découvrir cette nouvelle manière de pratiquer le vélo.

Depuis le printemps 2013, vous pouvez également **essayer les vélos à assistance électrique mis à disposition gratuitement dans l'un des 3 Offices de Tourisme des Monts du Lyonnais.**

- **A Saint-Martin-en-Haut** : 4 vélos à assistance électrique et 2 remorques enfants ;
- **A Chazelles-sur-Lyon** : 2 vélos à assistance électrique et 1 remorque enfants ;
- **A Saint-Laurent-de-Chamousset** : 2 vélos à assistance électrique et 1 remorque enfants.

Contact

Marie Pierre Guicherd



mariepierre.guicherd@simoly.fr



04 78 19 08 55





Informations pratiques

Dans ce numéro :

Compte rendu
Conseil
Municipal du
26/07/2016

2
3
4

Compte rendu
Conseil
Municipal du
30/08/2016

5
6
7

Compte rendu
Conseil
Municipal du
27/09/2016

8
9

Informations
pratiques

10
11
12
13
14

Du côté des
associations

15
16
17

Agenda

20

Rester chez soi avec le service de soins infirmiers à domicile

Le SSIAD de St Laurent de Chamousset est une association loi 1901 adhérente à la fédération ADMR gérée par des bénévoles. Il s'adresse à des personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie ou en situation de dépendance résidant sur le territoire de Chamousset en lyonnais.

Sur prescription d'un médecin, des soins d'hygiène et de confort sont assurés 7 jours sur 7 par des aides soignantes diplômées, les soins techniques sont délégués à une infirmière libérale choisie par le bénéficiaire. Actuellement, le SSIAD travaille en collaboration avec une dizaine de cabinets infirmiers du territoire.

Si, pour vous-même ou pour un membre de votre famille, vous pensez que l'intervention des professionnels du SSIAD pourrait favoriser le maintien à domicile dans de meilleures conditions, n'hésitez pas à vous renseigner auprès des deux infirmières coordinatrices au 04 74 70 54 78 à la Maison des Services de St Laurent de Chamousset.

Le SSIAD existe depuis 2002 avec une capacité de 20 places au départ financées par l'agence régionale de santé (ARS) . Après deux extensions, le service a aujourd'hui une autorisation de 31 places.

En raison de l'évolution de la demande sur notre territoire, le conseil d'administration réfléchit aux adaptations nécessaires pour répondre aux besoins.

Si vous souhaitez apporter bénévolement votre part au fonctionnement de ce service à nos aînés, l'équipe bénévole sera heureuse de vous accueillir, n'hésitez pas à contacter l'un de ses membres à l'adresse mail du SSIAD :

siad.st-laurentcham@fed69.admr.org

Martine Bouchon, Bernadette de Camaret (trésorière), Laurence Drivon, Hélène Feche, Gérard Garel, Marie-Claire Garin, Albert Girard, Marc Goutagny, Françoise Jullien, Béatrice Molière (Présidente), Suzanne Raynard, Valérie Rose (secrétaire), Monique Sanz, Monique Sève.

Déchets de Soins Vétérinaires

Planning de collecte

Distribution de containers vides - Collecte des containers pleins

Lieu de collecte	Adresses de stationnement	Date de passage	Arrivée	Départ
LONGESSAIGNE	Les Auberges Parking du pont bascule	26/10/2016	09h15	09h45
SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET	Place du marché aux veaux	27/10/2016	08h00	09h15

Prix des containers : Kit 50 litres : 27,50 € TTC
 Kit 30 litres : 23,00 € TTC

Règlement par chèque à l'ordre de
EDC Franche Comté



Du côté des associations

Dans ce numéro :

Compte rendu
Conseil
Municipal du
26/07/2016

Compte rendu
Conseil
Municipal du
30/08/2016

Compte rendu
Conseil
Municipal du
27/09/2016

Informations
pratiques

Du côté des
associations

Agenda

Familles Réunies



Vendredi 9 septembre, le conseil d'administration de l'association Familles Réunies était rassemblé autour de Mme COLLOMB Agnès, Mme FARGE Claudette et Mme GARNIER Colette qui se sont retirées du bureau au mois de janvier. Cette soirée fut l'occasion de les remercier de leur dévouement et du temps qu'elles ont consacré à l'association, pendant de très nombreuses années.

Le bureau leur dit encore un grand merci.

Classes en 1

La demi-décade se prépare.

Amis conscrits, nous nous retrouverons le Samedi 19 Novembre à 12h, pour un repas au restaurant.

L'organisation est en cours.

Vous devriez recevoir une invitation vous précisant les modalités de cette journée courant octobre.

Si vous êtes intéressés par cette journée, et que vous n'avez pas eu d'invitation, vous pouvez contacter Nathalie Rimaud au 04.74.70.22.90.



Du côté des associations

Présentation du Comité Inter Sociétés

Dans ce numéro :

Compte rendu
Conseil
Municipal du
26/07/2016

2
3
4

Association créée en 1980 par le groupement des associations locales et régie par la loi de 1901,

Elle est administrée par un conseil composé de Monsieur le Maire et de deux membres de chaque association, dans l'idéal, par son Président et de l'un des membres de son bureau.

Compte rendu
Conseil
Municipal du
30/08/2016

5
6
7

- Son activité principale est la mise en commun de moyens pour l'acquisition, l'entretien et la gestion de matériel divers mis à la disposition des associations et aussi des particuliers.

- L'établissement d'un calendrier de toutes les manifestations organisées par les différentes associations

Compte rendu
Conseil
Municipal du
27/09/2016

8
9

- D'être un point de rencontre entre toutes les associations et prendre ensemble des décisions pour l'animation de la commune en accord avec les membres de la Mairie.

- Regroupement et gestion d'assurance pour chaque association.

Informations
pratiques

10
11
12
13
14

Chaque année, le conseil vote un bureau composé de 6 personnes et celui voté en début d'année se décompose selon détail ci-dessous :

- D'un Président et vice -président : Yvrel Isabelle et Garnier Bruno
- D'un Trésorier et trésorier adjoint : Vermare Daniel et Rimaud David
- D'un Secrétaire et secrétaire adjoint : Goujet Liliane et Rimaud Jessica

Du côté des
associations

15
16
17
18
19

Agenda

20

Les principales recettes de ce Comité sont essentiellement le résultat de différentes manifestations organisées (repas de la Foire-concours de belote- et pour cette fin d'année un Loto) et la location de matériel.

Nous espérons vous avoir un peu « éclairé » sur le Comité inter sociétés de Longessaigne et nous restons à votre disposition pour plus d'informations si besoin.

Les Membres du Bureau



Du côté des associations

Dans ce numéro :

Compte rendu
Conseil
Municipal du
26/07/2016

2
3
4

Compte rendu
Conseil
Municipal du
30/08/2016

5
6
7

Compte rendu
Conseil
Municipal du
27/09/2016

8
9

Informations
pratiques

10
11
12
13
14

Du côté des
associations

15
16
17
18
19

Agenda

20

Comité Inter Sociétés



20 NOVEMBRE 2016 LOTO INTER SOCIETES LONGESSAIGNE

Inps

**UNE PARTIE
ENFANTS
TABLETTE -MP3...**

**TROIS PARTIES
AVEC DE
NOMBREUX LOTS**

TELE 102 CM

**REPAS
RESTAURANTS**

**BONS D'ACHAT
BONS CADEAUX**

PLANCHA

**MACHINE
EXPRESSO**

14 HEURES

SALLE POLYVALENTE
LONGESSAIGNE
VENEZ NOMBREUX



Du côté des associations

Ecole Sainte Blandine

Dans ce numéro :

Compte rendu
Conseil
Municipal du
26/07/2016

2
3
4

Compte rendu
Conseil
Municipal du
30/08/2016

5
6
7

Compte rendu
Conseil
Municipal du
27/09/2016

8
9

Informations
pratiques

10
11
12
13
14

**Du côté des
associations**

15
16
17
18
19

Agenda 20

Les enfants de l'école
vous invitent à les rejoindre
au village le



2 décembre 2016



A partir de 19h00

ENTREE GRATUITE

- Animations faites par les enfants
- Animations de rue
- Buvette, restauration rapide
- Tombola
- Spectacle de magie
- Et bien d'autres surprises....



Au profit de l'OGEC





Du côté des associations

Dans ce numéro :

Compte rendu
Conseil
Municipal du
26/07/2016

Compte rendu
Conseil
Municipal du
30/08/2016

Compte rendu
Conseil
Municipal du
27/09/2016

Informations
pratiques

Du côté des
associations

Agenda

Solidarité Paysans

★ ★ ★

« ... Un spectacle sur l'agriculture bouleversant d'humanité ...
A voir absolument... » LE SOIR

NOURRIR L'HUMANITÉ C'EST UN MÉTIER

mercredi
16 novembre
20h30
LONGESSAIGNE
Salle des fêtes

5 €
(version
petit format)

Création collective ART & TCA / Conception, écriture et interprétation : Charles Cuot et Valérie Gimenez / Écriture et mise en scène : Alexis Garcia
Une production de la Compagnie ART & TCA / En coproduction avec le Théâtre National de la Communauté Française de Belgique et le Ministère du Développement Durable

© Olivier Laval

La pièce sera suivie d'un débat et d'un pot convivial

Cette soirée est proposée par l'association Solidarité Paysans qui a pour mission de soutenir et accompagner des agriculteurs en difficultés.





Agenda 2016

Dans ce numéro :

Compte rendu
Conseil
Municipal du
26/07/2016

Compte rendu
Conseil
Municipal du
30/08/2016

Compte rendu
Conseil
Municipal du
27/09/2016

Informations
pratiques

Du côté des
associations

Agenda

2
3
4

5
6
7

8
9

10
11
12
13
14

15
16
17
18
19

20

Octobre 2016				
21 octobre	Assemblée Générale	Eveil	20h	Salle des Associations
28 octobre	Assemblée Générale	FNACA	20h	Salle des Associations
Novembre 2016				
13 novembre	Commémoration 11 novembre	FNACA/Mairie	11h	Monument aux morts
16 novembre	Théâtre	Solidarité Paysans	20h30	Salle polyvalente
20 novembre	Loto	Inter-Sociétés	14h	Salle polyvalente
Décembre 2016				
2 décembre	Animation - Concert	Ecole	18h	Place du village
15 décembre	Repas de Noël	Ecole	12h	Salle polyvalente
16 décembre	Repas de Noël	Club du Village fleuri	12h	Salle polyvalente
17 décembre	Assemblée Générale	Boule Bédouine	20h	Salle des Associations
Janvier 2017				
8 janvier	Vœux	Mairie	11h	Salle polyvalente
14 janvier	Distribution des sacs poubelles	Mairie	9h	Local voirie
19 janvier	Assemblée Générale	Club du Village fleuri	20h	Salle des Associations
27 janvier	Assemblée Générale	Familles Réunies	20h	Salle des Associations

Etat Civil

Naissances

- **Léonie Imbert**, née le 2 septembre 2016, La Brigadée
- **Albane Rimaud**, née le 27 septembre 2016, Les Filleuls

Prochain Bulletin

Les articles sont à rendre pour le **vendredi 9 décembre** pour une parution durant la dernière quinzaine de décembre..

Vous pouvez déposer vos articles auprès de l'Agence postale ou, de préférence, les envoyer par mail à bblanc@longessaigne.net